



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(No. 3) — *Loi modifiant le Code de la route (limites de vitesse dans les zones scolaires)/The Highway Traffic Amendment Act (Speed Limits in School Zones);*

(M. le ministre ASHTON)

(No. 4) — *Loi sur les personnes disparues/The Missing Persons Act.*

(M. le ministre SWAN)

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter les ministères provinciaux compétents à envisager de collaborer avec tous les intervenants afin de mettre en œuvre une stratégie visant à répondre rapidement aux sérieux défis posés par les services limités offerts en téléphonie cellulaire dans le sud-est du Manitoba en vue d'assurer une meilleure protection des gens et des propriétés. (S. Graumer, N. Preteau, B. Lambert et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés considère la mise en place d'un programme de dépistage systématique des déficiences auditives accessibles aux parents de tous les nouveau-nés au Manitoba. (R. Hartry, B. Sadler, N. Kelly et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n° 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (A. Vandenbosch, J. Haun, E. Chaput et autres)

M. JHA, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au palais législatif :

- le 28 août 2008 (deuxième session de la trente-neuvième législature);

- le 25 juin 2009 (troisième session de la trente-neuvième législature);
- le 21 septembre 2010 (quatrième session de la trente-neuvième législature);
- le 24 mai 2011 (cinquième session de la trente-neuvième législature);
- le 18 avril 2012.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 29 février 2008;
- le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2009;
- le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2010;
- le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2011.

Composition du Comité :

Réunion du 28 août 2008 :

- M^{me} BRICK (présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. FAURSCHOU;
- M. GRAYDON;
- M^{me} HOWARD (vice-présidente);
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. REID;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 25 juin 2009 :

- M. ALTEMEYER;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRICK (présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. FAURSCHOU;
- M. GRAYDON;
- M^{me} MARCELINO (vice-présidente);
- M. PEDERSEN;
- . SARAN;
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SWAN.

Réunion du 21 septembre 2010 :

- M^{me} BLADY (présidente);
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. FAURSCHOU;
- M. GRAYDON;

- M. JHA (vice-président);
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. MARTINDALE;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 24 mai 2011 :

- M. BOROTSIK;
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. GRAYDON;
- M^{me} la *ministre* MARCELINO;
- M. MARTINDALE;
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M. SARAN (vice-président);
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU;
- M. WHITEHEAD.

Réunion du 18 avril 2012 :

- M. CALDWELL;
- M. GAUDREAU;
- M. GRAYDON;
- M. DEWAR;
- M. HELWER;
- M. JHA (président);
- M^{me} la *ministre* MARCELINO;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* SWAN.

Le Comité a élu M. CALDWELL à la vice-présidence.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 28 août 2008 :

M^{me} Marilyn McLaren, *présidente-directrice générale*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 25 juin 2009 :

M^{me} Marilyn McLaren, *présidente-directrice générale*

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 21 septembre 2010 :

- M^{me} Marilyn McLaren, *présidente-directrice générale*;
- M. Jake Janzen, *président du conseil*.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 24 mai 2011 :

M^{me} Marilyn McLaren, *présidente-directrice générale*

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 18 avril 2012 :

- M^{me} Marilyn McLaren, *présidente-directrice générale*;
- M. Jake Janzen, *président du conseil*.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 29 février 2008 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2009;
- le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2010;
- le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2011.

Sur la motion de M. JHA, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose :

le rapport annuel de la Commission d'appel de la Commission des accidents du travail pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2011;

(Document parlementaire n^o 18)

le rapport annuel de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2011;

(Document parlementaire n^o 19)

le rapport annuel du plan quinquennal de la Commission des accidents du travail pour les années 2012 à 2016.

(Document parlementaire n^o 20)

M^{me} MELNICK, *ministre de l'Immigration et des Affaires multiculturelles*, fait une déclaration au sujet du Yom ha-Choah, Jour commémoratif de l'Holocauste, qui est observé aujourd'hui.

M^{me} TAILLIEU et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Pendant la période des questions orales, M^{me} TAILLIEU soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée déclare le gouvernement coupable d'outrage pour ce cas flagrant d'utilisation impropre de fonctionnaires.

M^{me} la *ministre* HOWARD et M. GERRARD interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ROWAT, MM. NEVAKSHONOFF, HELWER et PETERSEN ainsi que M^{me} BRAUN font des déclarations de député.

M^{me} la *ministre* MELNICK présente la proposition suivante :

qu'en 1995, le gouvernement provincial a profité de l'offre du gouvernement du Canada lui permettant d'établir des accords visant les services d'établissement aux immigrants;

qu'en 1998, le Canada et le Manitoba ont signé l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration, lequel comprend deux annexes essentielles : l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants et celle portant sur le Programme des candidats du Manitoba;

que les dirigeants d'entreprise et les leaders communautaires du Manitoba ont joué un rôle clé dans la création du modèle manitobain en matière d'immigration et qu'ils continuent à appuyer fortement cette approche réussie;

que 77 % de toute l'immigration de la province est attribuable au Programme des candidats du Manitoba;

que des données préliminaires démontrent que ce programme a joué un rôle primordial dans l'établissement de presque 16 000 immigrants au Manitoba en 2011;

que depuis 1999, dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba, plus de 100 000 nouveaux immigrants se sont installés au Manitoba et que plus de 25 000 d'entre eux ont choisi de s'installer en milieu rural, contribuant ainsi à l'essor de plus de 130 collectivités, dont Brandon, Winkler, Morden, Steinbach, Dauphin et Neepawa;

que la partie de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration qui porte sur les services d'établissement aux immigrants a permis de mettre en place un modèle manitobain efficace et intégré pour la fourniture de services d'établissement et que ce modèle est essentiel pour veiller à ce que les immigrants bénéficient de l'aide dont ils ont besoin pour contribuer à l'économie de la province;

que cet accord important permet au gouvernement provincial d'œuvrer directement avec plus de 200 fournisseurs de services à but non lucratif et institutionnels et de veiller à ce que les immigrants soient orientés à leur arrivée et qu'ils obtiennent du soutien pour accéder au marché du travail, de la formation linguistique à l'intention des adultes et des services d'intégration;

qu'une évaluation indépendante des participants au Programme des candidats du Manitoba révèle que 85 % des personnes interrogées travaillaient après trois mois et que 83 % travaillaient dans leur domaine ou dans un domaine connexe;

que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettrait fin à l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement du Canada de renoncer immédiatement à sa décision d'annuler l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba afin de maintenir le modèle de réussite manitobain en matière d'immigration.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MELNICK et M^{me} TAILLIEU interviennent. M^{me} TAILLIEU propose la motion d'amendement qui suit :

Que les deux derniers paragraphes de la proposition portant sur la Centralisation fédérale des services d'établissement aux immigrants soient remplacés par ce qui suit :

que le gouvernement fédéral finance la majorité de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants et que le gouvernement provincial ne s'est pas engagé à assurer un financement adéquat pour ces services importants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba encourage le gouvernement fédéral à fortifier et à améliorer les services d'établissement aux immigrants au Manitoba, services que le gouvernement provincial actuel a négligés.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *premier ministre* SELINGER ainsi que MM. SCHULER, GOERTZEN et GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER
MAGUIRE

MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
TAILLIEU
WISHART..... 19

CONTRE

ALLAN
ALLUM
ALTAMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GERRARD
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 35

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTAMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
GERRARD
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 36

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER
MAGUIRE

McFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
TAILLIEU
WISHART..... 19

Pendant le débat, M^{me} TAILLIEU invoque le *Règlement* au sujet de remarques émanant de la ministre de l'Immigration et des Affaires multiculturelles et portant sur l'absence de députés.

M^{me} la ministre MELNICK intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président adjoint déclare le rappel au *Règlement* recevable.

Pendant le débat, M^{me} la ministre HOWARD invoque le *Règlement* au sujet de termes non parlementaires utilisés par la députée de Morris.

M^{me} TAILLIEU intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID